



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tabagisme

Question écrite n° 72010

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les effets pervers de la publicité en faveur du tabac à travers les films offerts au public. Les jeunes y sont sensibles. En effet, selon une étude américaine conduite auprès d'adolescents âgés de neuf à quinze ans et publiée dans la revue médicale British Medical Journal, il y aurait une relation forte entre la projection de séquences où la consommation de cigarettes est forte et la première tentative de fumer chez les adolescents. Aussi faut-il surtout combattre l'affichage cinématographique ou publicitaire par lequel des célébrités participent à la banalisation, voire à la sublimation de l'acte de fumer. Fort de ce constat, et souhaitant une application rigoureuse de la loi n° 91-32 du 10 janvier 1991, relative à la lutte contre le tabagisme, il lui demande s'il entend prendre des dispositions nouvelles pour renforcer la lutte contre la publicité incitatrice.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72010

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 261